



# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

## BONUS VÉLO

### PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé par courrier à la Direction régionale (DR) de l'Agence de services et de paiement (ASP) suivante :

**DR ASP GRAND EST**  
**Dispositif BONUS VELO**  
**2 rue du Gantelet**  
**CS 40447**  
**51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX**

Les informations nominatives contenues dans la présente demande feront l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Cette loi donne au bénéficiaire droit d'accès et de rectification pour les données le concernant.





# BONUS VÉLO

## Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique

### AIDE VERSÉE PAR UNE COLLECTIVITÉ LOCALE

Je déclare **respecter la condition obligatoire suivante** (case à cocher) :

- Avoir bénéficié d'une aide attribuée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 au titre du vélo à assistance électrique mentionné dans la présente demande \*

Nom de la collectivité locale ou du groupement de collectivités locales \* :

\_\_\_\_\_

Montant de l'aide attribuée par la collectivité \* :  euros

### ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est un modèle neuf à assistance électrique \*
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb \*
- Mon revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 euros \*
- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à l'Agence de services et de paiement (ASP), sur simple demande de sa part, de la possession du cycle \*
- Je ne bénéficie que d'une seule aide au titre du présent dispositif \*
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de l'Etat par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de l'ASP \*

Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

Fait le \* :  à \* : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur :

\* : champs obligatoires

Textes de référence :

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Décret n° 2019-1526 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants

• **Le formulaire**

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de l'Etat en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté.

Ce formulaire est accessible sur le site internet de l'ASP.

Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courrier à la Direction régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP) citée en page 1, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. **Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.**

Le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de l'Etat par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de l'ASP.

**Attention :** la demande d'aide doit être formulée auprès de l'ASP **au plus tard dans les six mois suivant la date de facturation du cycle (cachet de la poste faisant foi).**

• **Conditions à respecter pour bénéficiaire de l'aide**

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Etre un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ être acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile en France et d'un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 euros,
- ✓ être neuf,
- ✓ ne pas utiliser de batterie au plomb,
- ✓ ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,
- ✓ avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales.

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

## NOTICE

### • Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- Copie d'un justificatif de domicile en France de moins de trois mois : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone (y compris de téléphone mobile), avis d'imposition ou certificat de non-imposition, quittance d'assurance (incendie, risques locatifs ou responsabilité civile) pour le logement, titre de propriété ou quittance de loyer.
- Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références et prix du cycle. La date d'acquisition indiquée sur la facture (généralement la date de la facture ou la date de commande si différente de la date d'acquisition) doit être postérieure ou égale au 1<sup>er</sup> février 2018.
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (exemple : pour un achat en mars 2020, fournir l'avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018). Toutes les pages de l'avis d'imposition doivent être transmises à l'ASP.
- Copie de la preuve du paiement de l'aide attribuée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales au titre du même cycle à pédalage assisté. Le document à fournir doit impérativement comporter les éléments suivants : nom de la collectivité, vos nom et prénom, l'objet de l'aide versée par la collectivité (cycle concerné), la date et le montant du versement effectué par la collectivité.

### • Barème de l'aide

#### Si la Date de facture est antérieure au 01/06/2020

Le montant de l'aide complète le montant de l'aide allouée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales sans jamais lui être supérieur et ne peut avoir pour effet de porter le cumul des deux aides au-delà du plus faible des deux montants suivants :

- 20% du coût d'acquisition toutes taxes comprises (hors options et accessoires)
- 200 euros

Exemples :

Montant du cycle TTC (exemple)	Montant versé par la collectivité locale (exemple de montant)	Montant de l'aide versée par l'ASP
900 €	50 €	$900 \text{ €} \times 20\% - 50 \text{ €} = 130 \text{ €}$ <b>Montant versé par l'ASP = 50 €</b> car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité
900 €	100 €	$900 \text{ €} \times 20\% - 100 \text{ €} = 80 \text{ €}$ <b>Montant versé par l'ASP = 80 €</b> car inférieur à l'aide versée par la collectivité
900 €	Supérieur ou égal à 200 €	<b>Montant versé par l'ASP = 0 €</b>
1200 €	50 €	$1200 \text{ €} \times 20\% - 50 \text{ €} = 190 \text{ €}$ <b>Montant versé par l'ASP = 50 €</b> car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité
1200 €	100 €	$1200 \text{ €} \times 20\% - 100 \text{ €} = 140 \text{ €}$ <b>Montant versé par l'ASP = 100 €</b> car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité
1200 €	150 €	$1200 \text{ €} \times 20\% - 150 \text{ €} = 90 \text{ €}$ <b>Montant versé par l'ASP = 50 €</b> car ne doit pas être supérieur au montant de l'aide versée par la collectivité et le montant total versé par l'ASP et la collectivité ne doit pas excéder 200 €

## NOTICE

### Si la Date de facture est postérieure ou égale au 01/06/2020

Le montant de l'aide est identique au montant de l'aide allouée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales dans la limite de 200 euros.

Exemples :

Montant du cycle TTC (exemple)	Montant versé par la collectivité locale (exemple de montant)	Montant de l'aide versée par l'ASP
900 €	50 €	<b>Montant versé par l'ASP = 50 €</b> (identique au montant de l'aide versée par la collectivité)
900 €	250 €	<b>Montant versé par l'ASP = 200 €</b> (respect du plafond d'aide)
1200 €	100 €	<b>Montant versé par l'ASP = 100 €</b> (identique au montant de l'aide versée par la collectivité)
1200 €	300 €	<b>Montant versé par l'ASP = 200 €</b> (respect du plafond d'aide)